

1660 Juni 15., Frauenfeld

A

SCHREIBEN VON [JOHANN FRANZ ULRICH] WIRZ AN HEINRICH II. ZURLAUBEN, OBERST[FELD]WACHTMEISTER "UND GUARDIHAUPTMANN JN JHRO CHRISTLICHEN MAJESTAET [DES KOENIGS LUDWIG XIV. VON FRANKREICH] DIENSTEN; DER ZEIT LANDTVOGT ZUE BADEN", BADEN

"Ayant veu par la vostre du 10.^{me} de ce mois L'Injustice de la responce que Mons. Le Prevost de Clingnau [Sebastian Ziegler] au nom de Mons. son Abbé [gemeint des Abtes von St. Blasien, Franz I. Chulolt] vous fûst, sur Les sujet des pretentions de Mons. mon Beaupere [Johann III. von Rol], que Je luy communique dans le mesme Instant, attendant de luy la resolution qu'Il avisera de prendre la Dessus a laquelle Je ne manqueray de me conformer, et de vous en donner advis. Au reste Il sera aussy aisé a nous a repliquer audit Sr. Prevost qu'a luy a trouver continuellement de pretextes de chicane; a sçavoir que ce n'est pas nous que nous ayons çherché (ainsi qu'il vous fûst semblant) le payement du Capital des 8000 R a Constance, la où Le Sr. Prevost nous veut renvoyer de çherçher aussy Les Interests; mais ce sont bien eux que nous firent faire La proposition par Mons. Le Chancelier [Dr. Eberhart] de Monseigneur L'Evesque de Constance [Franz Johann, Vogt von Prasberg - Summerrau] qui en a la commission, pour çherçher et faire un accommodement avec nous touchant Les termes pour payer Ledit Capital de 8000 R avec remise des Interests, que nous n'avons encore quitté ne quittons encore chose quelconque des toutes les pretentions, que Mons. mon Beaupere a sur Le Seig. Abbé et Couvent de St. Blaise et leurs biens. Pour ce que touche L'autre point, disant que Mons. L'Abbé n'est point comptable a Personne de ses rentes, ny mesme a sa Sainteté [Alexander VII.] (c'est a dire, a mon advis, qu'Il n'est tenu a ses Creanciers que pour autant qu'il luy plaist malgré la Justice et Le contenu des hypotheques, ce qui seroit un privilège esloigné de la sainteté des Religieux aussy bien que de la Justice mesme) ce non attendu toutes fois, Je responds là dessus, que nous çherçhons et affectons pour nostre satisfaction et payement les biens meubles et immeubles appartenants à L'Abbaye St: Blaise en vertu de nostre hypotheque plustot que la Personne de L'Abbé où de Prevost de Clingnau, Lesquels persistans dans Le refus de rendre compte et raison de leur revenu qui se trouve dans Le bailliage de Baden, vous trouverez bien Les moyens comme Baillif du lieu, de vous informer a leur frais prés de ceux qui sont leur Debiteurs et

qui sont gagéz dudit Sr. Prevost pour L'aider a tenir compte de leur revenu et pour faire faire raccolte çà et là de leur dismes et autres rentes dedans vostre Balliage, auxquels vous avéz pouvoir de leur faire commandement par une proclamation publique faisable dedans toutes Les paroisses du balliage, de comparoistre devant vous pour rendre compte de ce qu'Jlz doivent audit ... Abbé ou a son Prevost, et de vous reveler ce qu'Jlz sçavent de son revenu à peine d'Amende etc. Et d'autant que ceste maniere de procedure a laquelle ... L'Abbé nous force par son refus de faire rendre compte luy mesme, c'est chose d'autant Juste et necessaire pour nous, que honteuse pour luy, Je Juge qu'Jl fera tout effort pour detourner ce coup et nous lasser encore par d'autres biais s'Jl peut; mais comme Je crois, que Mons. mon Beaupere continuera sa resolution a ne rien espargner pour parvenir enfin au but de nos Justes Jntentions, ainsi nous esperons que vous continueréz a estre favorable a la Justice de nostre cause et de nos demandes; Car par la mesme raison que L'arrest sur Les revenus de L'Abbaye st: Blaise dedans ce Balliage fût octroyé a nostre Instance pour la satisfaction des Creanciers, de mesme pour ne priver Ledit Arrest de son effect, Jl est Juste, raisonnable et necessaire que vous et nous en saçhions la substance et les especes de la matiere arrestée, pour de vostre costé en pouvoir faire Justice à çacun, et nous en puissions prendre nos mesures là dessus; cependant nous vous restons infiniment obligéz pour Les peines que vous y prenéz continuellement ...

P.S. J'Espere d'avoir L'honneur a la Diéte prochaine [gemeint der Jahrrechnung zu Baden] de vous faire raport par bouche des Jntentions de Mons. mon Beaupere sur Le sujet de la responce a vous faite par Mons. Le Prevost de Cingnau".

Mit den besten Wünschen an seine Gattin [Anna Maria S p e c k] und seine Familie schliesst das Schreiben.

Original, in franz. Sprache, mit Siegel
 AH 44, 345-347 - Blatt 345^v und 347^v leer